

**Vingt-troisième conférence annuelle
des Hautes Parties contractantes au Protocole II
modifié annexé à la Convention sur l'interdiction
ou la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

26 novembre 2021
Français
Original : anglais

Genève, 10 décembre 2021
Point 13 de l'ordre du jour provisoire
Approbation des coûts estimatifs pour 2022

**Coûts estimatifs
Vingt-quatrième Conférence annuelle des Hautes Parties
contractantes au Protocole II modifié***

1. La vingtième-troisième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, devant se tenir à Genève le 10 décembre 2021, doit décider de convoquer la vingt-quatrième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes en 2022.
2. Le présent document vise à aider les Hautes Parties contractantes à arrêter leur décision et contient les coûts estimatifs, qui s'élèvent à 84 200 dollars des Etats-Unis pour une conférence d'une journée. On trouvera dans le tableau ci-joint une ventilation de ces coûts.
3. Les montants estimatifs ont été établis compte tenu de l'expérience passée et du volume de travail prévu. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la réunion et l'achèvement des travaux correspondants, lorsque toutes les dépenses s'y rapportant auront été comptabilisées. Les éventuels ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors calculés en conséquence.
4. Conformément aux dispositions financières adoptées en 2017, les contributions mises en recouvrement pour financer les coûts liés à la préparation et à la tenue des réunions sont calculées en fonction du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, ajusté pour tenir compte de la différence entre, d'une part, le nombre d'États Membres de l'Organisation et, d'autre part, le nombre d'États autres que les Hautes Parties contractantes qui participent à la réunion, auquel s'ajoute celui des Hautes Parties contractantes. Les États qui ne sont pas Hautes Parties contractantes mais qui acceptent l'invitation à prendre part auxdites conférences et réunions participent aux coûts à hauteur du taux établi à leur égard par le barème des quotes-parts de l'ONU.
5. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs approuvés et de la formule de partage des coûts énoncés ci-dessus. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, il incombe aux Hautes Parties contractantes de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.

* Le présent rapport est soumis après la date prévue en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Intitulé de la session : Vingt-quatrième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs, annexé à la Convention sur certaines armes classiques
(En dollars des États-Unis)

Dates :

Genève, 2022 (un jour avec comptes rendus analytiques)

Services de conférence	Service des séances	Documentation à établir avant la session	Documentation à établir au cours de la session	Comptes rendus analytiques	Documentation à établir après la session	Services d'appui	Divers	Total
Interprétation et service des séances	13 200							13 200
Traduction de la documentation		17 600		20 200	22 500			60 300
Services d'appui ¹						800		800
Divers ²							9 900	9 900
Total	13 200	17 600		20 200	22 500	800	9 900	84 200

A. Coût total des services de conférence (dont 13 % de dépenses d'appui au programme)

84 200

B. Coûts autres que ceux des services de conférence

Total général (arrondi) A+B

84 200

¹ Technicien(ne) du son/enregistrement (2 x 1 jour) : 800 dollars.

² Location d'un ordinateur et d'une imprimante : 15 dollars ; secrétaire (1 x 10 jours) : 4 100 dollars ; fonctionnaire chargé(e) du contrôle des documents (1 x 1 jour) : 300 dollars ; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et la gestion des ressources financières : 4 400 dollars ; télévision en ligne des Nations Unies : 1 100 dollars.